



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 13 juin 2019 à 20h30**

Page : 1 de 6

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Olivier DELMER	X		
Georges LARROQUE		X	M. BERNHEIM
Annie COURTIER	X		
Magali SZESTAK		X	M. DELMER
Karine DA SILVA COUTINHO		X	Mme CHAPUS
Bertrand COSSOUX	X		
Priscilia BIONDI		X	M. LOUBET
Olivier GAMIETTE		X	
Paul SCHULTZ			
Gérard ESPINERA		X	
Elisabeth LONGUEVILLE	X		Mme LONGUEVILLE
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Madame CHAPUS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : OAP des Egremonts – Lancement d'un appel d'offres pour la Rue de l'Aunette  
Accepté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2019**

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

**Compte administratif 2018 « Commune »**

Suite au courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne, reçu le 12 avril 2019, constatant l'absence de quorum lors du vote du compte administratif 2018 de la Commune au cours de la séance du 28 février 2019, il convient de rapporter la délibération n° D-2019-02-10 et de délibérer à nouveau, sachant que la règle du quorum n'est plus obligatoire comme le prévoit le l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame LONGUEVILLE, adopte à l'unanimité, le compte administratif 2018 « Commune ».

**Compte administratif 2018 « Service Eau »**

Suite au courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne, reçu le 12 avril 2019, constatant l'absence de quorum lors du vote du compte administratif 2018 du « Service Eau » au cours de la séance du 28 février 2019, il convient de rapporter la délibération n° D-2019-02-11 et de délibérer à nouveau, sachant que la règle du quorum n'est plus obligatoire comme le prévoit le l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame LONGUEVILLE, adopte à l'unanimité, le compte administratif 2018 du « Servie Eau ».

**Décision modificative n°1 – budget « Commune »**

Monsieur Delmer présente la décision modificative n°1 du budget « Commune » ci-dessous :  
Adoptée à l'unanimité.



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 13 juin 2019 à 20h30**

Page : 2 de 6

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615231 : Voies		17 012.82 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>17 012.82 €</b>		
D 023 : Virement section investissement		3 359.95 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sec<sup>f</sup> d'investis.</b>		<b>3 359.95 €</b>		
R 6419 : Reimb. rémunérations de personnel				14 590.03 €
<b>TOTAL R 013 : Augmentations de charges</b>				<b>14 590.03 €</b>
R 70311 : Concessions dans les dimétiers				300.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>300.00 €</b>
R 73212 : Dotat <sup>n</sup> Solidarité Communautaire				10 410.00 €
R 7353 : Redevance des mines				683.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>				<b>11 093.00 €</b>
R 7411 : Dotation forfaitaire			6 658.00 €	
R 74121 : Dot Solidarité rurale				816.00 €
R 744 : FCTVA				1 551.74 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>			<b>6 658.00 €</b>	<b>2 367.74 €</b>
R 775 : Produits des cessions d'immob.			1 320.00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>			<b>1 320.00 €</b>	
Total		20 372.77 €	7 978.00 €	28 350.77 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2157 : MAIRIE	27 924.00 €			
D 21571 : MAIRIE		27 924.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>27 924.00 €</b>	<b>27 924.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct.				3 359.95 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>3 359.95 €</b>
R 024 : Produits des cessions				1 320.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions</b>				<b>1 320.00 €</b>
R 10222 : FCTVA			8 734.27 €	
R 10226 : Taxe d'aménagement				4 054.32 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>			<b>8 734.27 €</b>	<b>4 054.32 €</b>
Total	27 924.00 €	27 924.00 €	8 734.27 €	8 734.27 €
<b>Total Général</b>		<b>20 372.77 €</b>		<b>20 372.77 €</b>

**Tarifs des services périscolaires**

Madame Chapus présente les tarifs des services périscolaires proposés par la Commission Jeunesse et Affaires Scolaires réunie le 23 mai 2019 :

Adoptés à l'unanimité.

<b>Restauration</b>		Par enfant
Par repas		3.87 €
PAI (repas fourni par les parents)		1.94 €

<b>Accueil périscolaire</b>		Par enfant
Matin (7h45 - 8h45) par jour		1.38 €
Soir (16h30 - 18h30) par jour		2.82 €

<b>Etude</b>		Par enfant
Par jour (16h30 - 18h00)		3.84 €
Accueil post-étude (18h00-18h30)		gratuit



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 13 juin 2019 à 20h30**

Page : 3 de 6

**Rétrocession à la Commune des parcelles AE327 et AE328**

Afin de régulariser le plan d'alignement de la rue Fontaine Berger et en accord avec les propriétaires des parcelles AE327 et AE328, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter une rétrocession gratuite à la Commune de ces deux parcelles.

Adopté à l'unanimité.

**OAP des Egremonts : vente du lot n°5**

Par délibération n°D-2017-02-2-08 du 21 février 2017 le Conseil Municipal a décidé la vente d'une parcelle communale de 1049 m<sup>2</sup> incluse dans un périmètre plus large appartenant à une indivision dont la vente se réalise sous la forme d'un lotissement.

Par délibération n° D-2017-03-2-01 du 30 mars 2017 le Conseil Municipal a approuvé la ventilation des recettes issues de la vente étant donné que cette parcelle est imbriquée dans quatre lots et nécessite quatre ventes.

Il était prévu une recette pour la commune de 85 000 € pour une vente du lot n° 5 au prix de 140 000 €.

La promesse de vente en cours fixe le prix du lot n°5 à 149 000 €.

En respectant les mêmes proportions, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de réaliser la transaction, avec une recette attendue de 90 460 € pour la commune.

Il précise que le permis de construire est accordé.

Adopté à l'unanimité.

**Adhésion de la Commune à la SPL Melun Val de Seine Aménagement**

Afin de pouvoir solliciter les services de la société publique locale Melun Val de Seine Aménagement pour diverses opérations d'aménagement, il est proposé l'entrée de la Commune dans le capital avec la souscription de 10 actions à 500 €. Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget primitif 2019 de la Commune.

M. Bernheim répond à M. Pierrain que la SPL n'est pas seulement porteuse de projets économiques, ses missions sont aussi élargies à d'autres projets.

M. Cossoux s'inquiète du déficit de la SPL.

M. Delmer précise qu'elle avance les fonds et que le retour sur investissement n'est pas immédiat. Il souligne que c'est un outil souple pour les collectivités.

M. Bernheim confirme à M. Pierrain qu'elle pourrait intervenir pour l'aménagement du Bas Boire.

Adopté à l'unanimité.

**CAMVS : modification des statuts**

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine doit actualiser ses statuts afin de se mettre en conformité avec les nouvelles compétences à exercer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ainsi que les compétences « Eau » et « Assainissement des Eaux Usées »,

- la création des aires et terrains familiaux locatifs concernant la compétence Accueil des gens du voyage,

- la création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire concernant la compétence Aménagement de l'espace communautaire,

- la définition, création et la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ».

Adopté à l'unanimité

**CAMVS : recomposition du conseil communautaire – Accord local**

Les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sont appelés à délibérer sur la fixation du nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 9 mars 2015, en vue des prochaines élections municipales de 2020.

La CAMVS propose de conserver l'accord local existant qui prévoit 73 conseillers communautaires au lieu de 61. Dans tous les cas, la commune de Boissise-la-Bertrand ne sera représentée que par un seul conseiller communautaire.

Adopté à la majorité.

Pour : 9

Contre : 3

Abstentions : 1



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 13 juin 2019 à 20h30**

Page : 4 de 6

**CAMVS : rapport de la CLETC sur la taxe de séjour**

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charge concerne la taxe de séjour de 2019 pour les communes de La Rochette, Le Mée sur Seine, Livry sur Seine et Seine Port.

Il est précisé que la commune de Boissise-la-Bertrand n'est pas concernée par cette taxe.

Adopté à l'unanimité.

**CAMVS : convention intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement la police intercommunale concernait exclusivement les transports.

En signant la charte intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat, le Conseil Municipal pourra solliciter ponctuellement la police intercommunale pour d'autres missions que la sécurisation des transports.

Mme Longueville précise que le pouvoir de police du Maire est maintenu.

M. Delmer souligne que la police intercommunale n'intervient pas en remplacement de la police communale.

M. Cossoux s'interroge sur l'armement. Les policiers intercommunaux seront finalement armés, sans quoi les recrutements s'avéraient peu fructueux.

Adopté à la majorité.

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 6

**CAMVS : charte intercommunale du relogement**

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine propose à ses Communes membres une charte intercommunale du relogement visant à améliorer le service aux demandeurs d'un logement social, particulièrement suite à des démolitions dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Adopté à l'unanimité.

**SDESM : adhésion des communes de Bois le Roi et Bourron Marlotte**

Le SDESM demande à ses Communes membres l'approbation de l'adhésion des communes de Bois le Roi et Bourron Marlotte.

Adopté à l'unanimité.

**Département 77 : convention relative à l'aménagement de la RD39 – partie ouest**

La convention définit l'extension de la zone urbaine dans la partie ouest du village entre la limite actuelle et l'EHPAD Lucie et Edgar Faure et les conditions de la limitation de vitesse des automobilistes pour sécuriser les accès piétons mais aussi les intersections Rue des Caves et Ruelle Pierreuse.

Les chicanes et écluses, reconnues trop dangereuses, sont abandonnées au profit de plateaux ralentisseurs.

M. Delmer a confirmation que des aménagements piétons sont bien prévus par le Département et demande en quoi sont constitués les ralentisseurs. Il préconise un revêtement « miroir » pour la visibilité de nuit.

Mme Longueville demande si les feux de l'EHPAD Lucie et Edgar Faure peuvent être modifiés. M. Bernheim répond que les feux à récompenses ne sont pas respectés et qu'il n'est pas favorable aux radars tronçons.

M. Cossoux signale des propositions pertinentes publiées sur Facebook suite à l'article paru dans la République de Seine-et-Marne. Il déplore l'absence de tests avec des feux à récompense.

Après délibération, la convention est adoptée à la majorité.

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0

**Convention de superposition pour la mise en œuvre et la gestion d'arrêts de bus**

La convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France au profit de la commune de Boissise-la-Bertrand et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la gestion et mise en œuvre et la gestion d'arrêts de bus concerne la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de deux arrêts de bus, nommés « Le Larré » et « Base de loisirs » côté Seine.

Adopté à l'unanimité.



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 13 juin 2019 à 20h30**

Page : 5 de 6

**Projet d'itinéraire de randonnée pédestre « sur les pas d'Henri Chapus » CODERANDO- Le Mée sur Seine**

Monsieur le Maire du Mée sur Seine sollicite l'avis de la Commune de Boissise-la-Bertrand sachant que le projet d'itinéraire pédestre emprunterait une partie du territoire de la Commune de Boissise-la-Bertrand.

Adopté à l'unanimité.

**OAP des Egremonts : lancement d'un marché de travaux pour la Rue de l'Aunette**

M. Loubet propose de modifier la programmation initiale des travaux prévus dans le contrat rural, à savoir :

- opération n° 1 : aménagement de la rue des Egremonts
- opération n° 2 : aménagement de la rue de l'Aunette
- opération n°3 : aménagement de la rue au Loup

Compte tenu :

- du retard pris par l'aménageur privé pour la réalisation de la rue des Sangliers et par conséquent le report des travaux de la rue au Loup (jonction entre la rue des Sangliers et la rue des Egremonts),
- de l'avancement des constructions des pavillons le long de la rue de l'Aunette,

M. Loubet demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer un marché à procédure adaptée pour procéder aux travaux d'aménagement de la rue de l'Aunette.

M. Pierrain demande à prendre en compte, pour ces travaux, l'étude de circulation en cours. Les voies seront bien prévues par défaut avec un double qui permettront un sens unique si besoin.

Adopté à l'unanimité.

**Questions et informations diverses**

Dates des prochains Conseils Municipaux, à 20 h 30 :

- Jeudi 19 septembre
- Jeudi 21 novembre
- Jeudi 19 décembre

Madame Chapus informe :

- Samedi 15 juin à Boissettes : Cinéma Plein Air
- les plantations faites par le Conseil Municipal des Enfants devant la Mairie ont été volées en pleine journée

M. Cossoux demande les derniers articles du Boissise Mag pour le 21 juin au plus tard.

Mme Longueville :

*« Lors d'un précédent conseil, Madame LONGUEVILLE a soulevé le problème de la fermeture de classe envisagée pour la rentrée prochaine par l'Education Nationale.*

*Elle fait le constat que, depuis le début de cette mandature, donc sur les 5 dernières années, ont eu lieu 72 départs d'enfants dont un grand nombre pour des raisons de déménagements mais tout de même plus de 20 dus à des mécontentements des parents concernant l'accueil et l'enseignement donné. Cela correspond à une classe.*

*Elle précise que certes, nous n'avons pas à juger de la qualité de l'enseignement mais ceci ne reste pas un fait isolé. Cela doit interpeller le conseil municipal, d'autant que la commune a largement mis les moyens pour créer une école de qualité et s'efforce de répondre aux besoins exprimés des enseignants.*

*Elle a proposé à la demande de Monsieur le Maire, un plan de travail en plusieurs phases qu'il a validé. Ce plan visait à comprendre pourquoi des familles retiraient leurs enfants de l'école dans le but d'arrêter cette hémorragie.*

*La première étape était de réunir les élus et la « commission Petite enfance – Jeunesse » afin de réfléchir à comment aborder le sujet et permettre un travail en y associant parents, enseignants et élus.*

*Pour se faire, à la demande de monsieur le Maire, un courrier destiné aux parents a été rédigé par Madame Longueville en collaboration avec Madame Magali S, validé par le Maire.*

*Courrier repris par l'adjointe au scolaire sans concertation et n'abordant pas le sujet de fond.*

*Elle précise que nous sommes au mois de juin, qu'il n'y a pas eu de rencontre avec les parents et que la fermeture de la classe est actée.*

*Elle insiste alors sur l'importance de ne pas laisser filer la situation.*

*Face à cette inertie, Elle informe le Conseil de sa démission à la Commission « Petite Enfance- Jeunesse », en insistant sur le fait que cela fait plus de deux années qu'elle demande à ce que l'on réunisse la commission pour tenter d'endiguer ce problème ».*

Elisabeth Longueville  
Conseillère Municipale  
Liste Nouvel Elan



**Compte Rendu  
du  
Conseil Municipal  
Du 13 juin 2019 à 20h30**

Page : 6 de 6

M. Bernheim :

- Suite à l'intervention de Mme Longueville propose de définir une date pour réunir les intéressés. La date du 1<sup>er</sup> juillet à 17h00 est retenue.
- VNF projette l'installation d'une centrale hydraulique à Boissise-la-Bertrand, en parallèle de la passe à poissons. Le terrain nécessaire serait à céder, la condition étant de conserver la passerelle du barrage.

M. Loubet :

- la réception des travaux de fermeture du préau est faite
  - le nouveau tracteur est livré
  - Le fleurissement du village est en cours, notamment le rond-point de l'église
  - SFR et Bouygues ont sollicité la Commune pour l'installation d'une antenne. Le château d'eau est pressenti.
- La rétribution pourrait être de l'ordre de 10 000 € par an.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.**

Le Maire,  
Alain BERNHEIM